



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2020
Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ROUEN OUEST
SAID CAILLY
21 QUAI JEAN MOULIN
76037 ROUEN CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 40 109 460 297

Référence de l'avis : 21 76 A581177 29

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
APT 03 FLAUBERT RES PANORAMA
13 BD SIEGFRIED

76130 MONT ST AIGNAN

Numéro FIP : 760 34 03 3551198789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 76091

ASSIOBO EBENEZER SAUVEUR
APT 03 FLAUBERT RES PANORAMA
13 BD SIEGFRIED
76130 MONT ST AIGNAN

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP ROUEN OUEST
SAID CAILLY
21 QUAI JEAN MOULIN
76037 ROUEN CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 817
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

Déclarant 1 - Nom de naissance : ASSIOBO

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	1259	
Déduction minimale.....	- 442	
Salaires, pensions, rentes nets.....	817	817
Revenu brut global.....		817
Revenu imposable.....		817
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
Montant net de votre imposition.....		0
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		817
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :		
Plafond total de 2019.....	Déclar. 1 15641	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3862	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 15951	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

